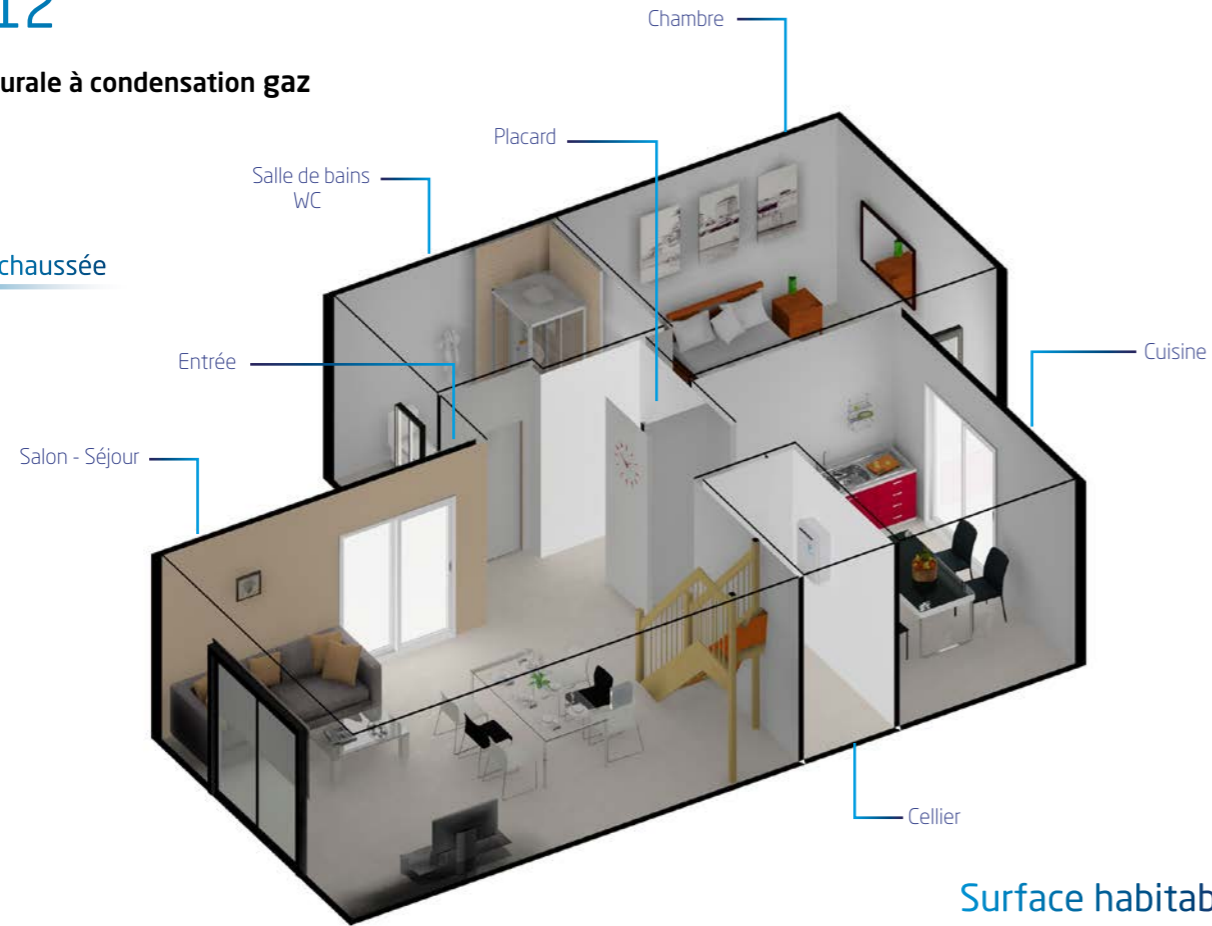


Logement BBC RT 2012

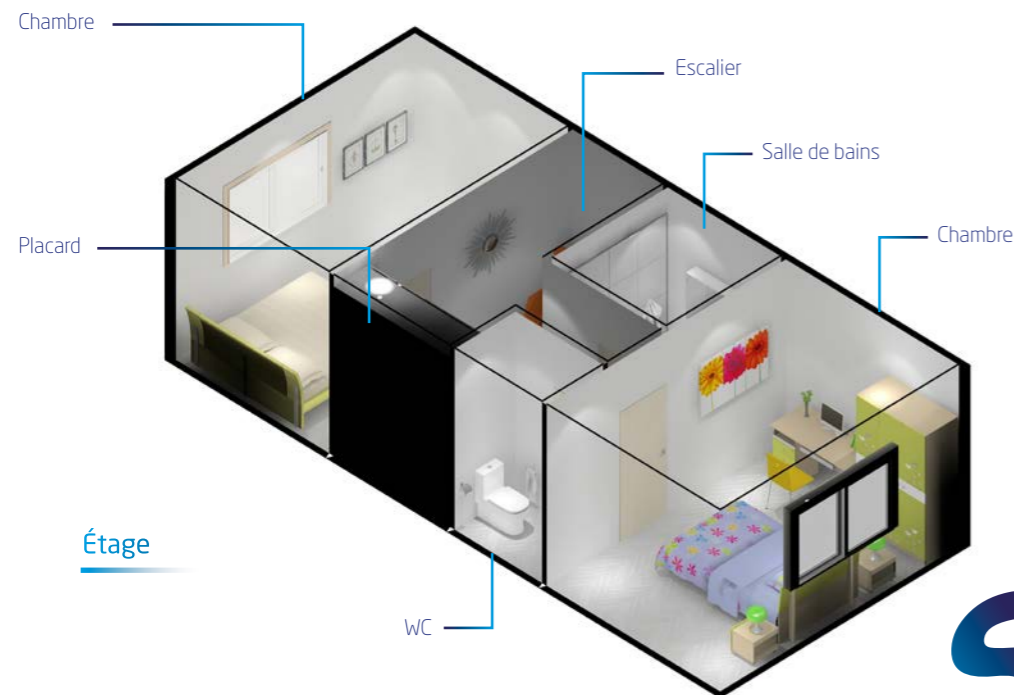
Chaudière murale à condensation gaz

Rez-de-chaussée



Surface habitable
89,38 m²

Étage



www.slh-habitat.fr
Rubrique offre
location/acession

slh
Sèvre Loire Habitat
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHOLETAIS

34 rue de Saint Christophe
CS 32144 - 49321 Cholet Cedex
Tél. : 02 41 75 25 25 - E-mail : oph@slh-habitat.fr

slh-habitat.fr

Document non contractuel - Direction Communication Sèvre Loire Habitat - Octobre 2019 - Crédit photos : SLH - (Plans 3 D et images de synthèse non contractuels)

CHOLET

Devenez propriétaire

Val de Moine

Location-Accession

4 logements de type IV

slh
Sèvre Loire Habitat
L'HABITAT À DIMENSION HUMAINE

La location accession Le Val de Moine

La **location-accession** est destinée aux ménages aux revenus modestes. Elle permet d'accéder à la propriété sur une longue durée (de 25 à 30 ans), de façon sécurisée en étant accompagné et parrainé par Sèvre Loire Habitat tant sur le plan juridique que financier.

Les bénéficiaires

Vos revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre de personnes dédié à occuper le logement	Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence N-2)
1	24 592 €
2	32 793 €
3	37 932 €
4	42 032 €
5 et plus	46 121 €

Le Val de Moine, un cadre de vie idéal et accessible à tous sur Cholet.

LA LOCATION AVEC OPTION SE DÉROULE EN DEUX TEMPS

Pendant la location

Au cours de la période locative (entre 6 et 24 mois), vous versez une redevance qui se décompose en deux parties :

Part locative	600 €
Part acquisitive (épargne)	200 €
TOTAL redevance *	800 €

* Valeur estimée

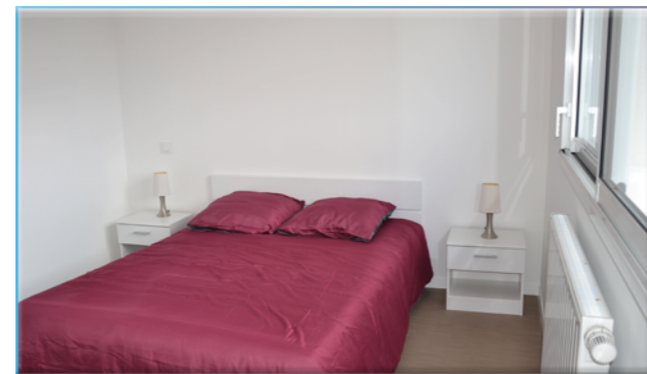
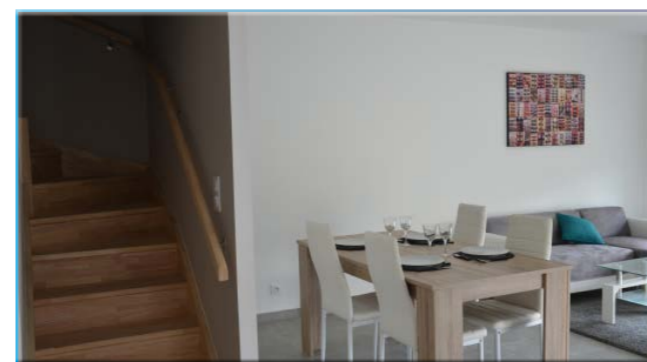
Au moment de l'achat

A la fin du contrat de location-accession, 3 hypothèses s'offrent à vous :

- > **La levée d'option** vous permet d'acheter votre logement et entraîne le transfert de propriété.
- > **La non-levée d'option** au terme du contrat de location, vous devrez libérer le logement et nous vous ferons 3 propositions de relogement.
- > **La résiliation du contrat** sans proposition de relogement.

Dans les deux derniers cas, vous récupérez alors les sommes versées au titre de l'épargne*.

* sous conditions



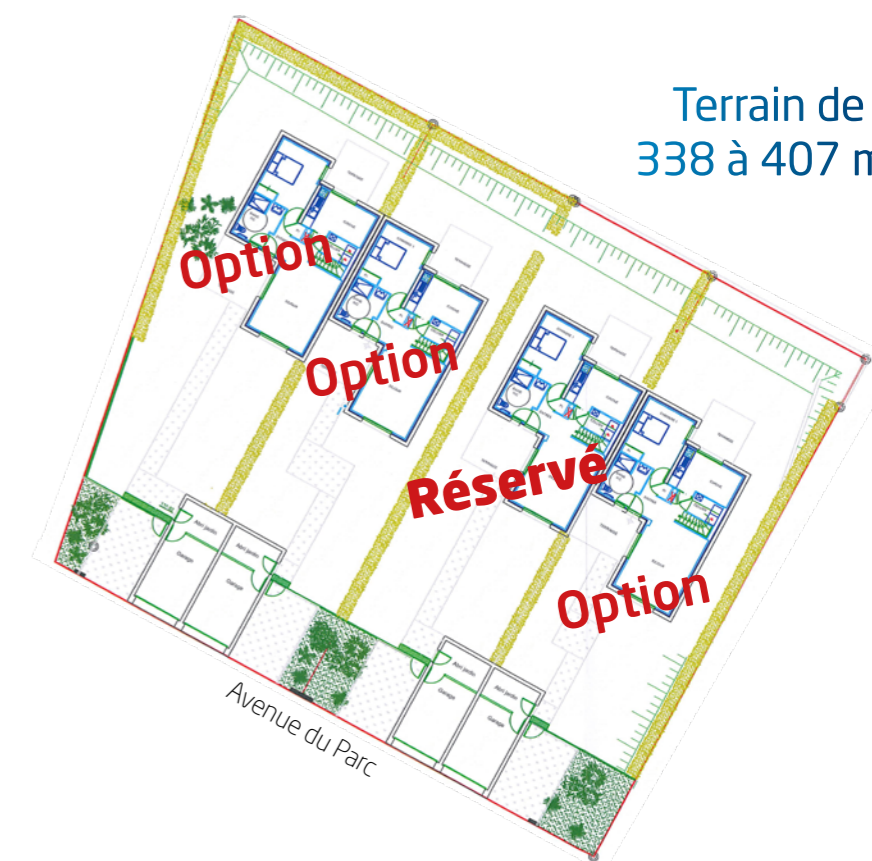
Une sécurisation pendant la phase locative

- > **Une période pour tester votre capacité à accéder.** Elle vous permettra de vous constituer un apport personnel tout en occupant le logement. Cette somme (part acquisitive) sera bloquée sur un compte Sèvre Loire Habitat et pourra servir notamment à payer les frais de notaire.

Les avantages financiers

- > Aucun appel de fonds pendant la durée des travaux.
- > TVA à taux réduit.
- > Exonération pendant 15 ans de la Taxe Foncière.
- > Engagement de notre partenaire financier le Crédit Agricole lors de la réservation.
- > Le PSLA sécurise votre parcours avec les garanties de rachat, de relogement et de revente. Les frais de notaire sont réduits.

Prix de vente **169 000 €**
net vendeur



Service développement : Etienne Charbonneau
Tél. : 02 41 75 65 13
developpement@slh-habitat.fr